

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1234-2013 du 27 novembre 2013, madame Lyse Ricard était nommée de nouveau membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 938-2014 du 29 octobre 2014, madame Dominique Toupin était nommée de nouveau membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les collèges d'enseignement général et professionnel de la région principalement desservie par l'université constituante ont été consultés;

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

ATTENDU QUE l'Association des diplômés et des diplômées de l'Université du Québec en Outaouais a été consultée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur :

QUE M^e Nadine Le Gal, directrice générale, Cégep de Saint-Jérôme, soit nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, à titre de personne proposée conjointement par les collèges d'enseignement général et professionnel de la région principalement desservie par cette université, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Claude J. Chénier;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, à titre de personnes représentatives des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

—madame Céline Auclair, directrice générale, Centre d'Innovation des Premiers Peuples, en remplacement de madame Lyse Ricard;

—madame Najat Kamal, spécialiste en environnement et qualité, Polyone Canada inc., en remplacement de madame Dominique Toupin;

QUE madame Chrystine Loriaux, directrice du marketing et des communications, Société du Palais des congrès de Montréal, soit nommée membre du conseil

d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, à titre de personne diplômée de cette université, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Lisette Blouin-Monfils.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

69102

Gouvernement du Québec

Décret 937-2018, 3 juillet 2018

CONCERNANT le virement de la seconde moitié de la dotation au fonds Capital Mines Hydrocarbures

ATTENDU QUE l'article 35.4 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1) prévoit que, sur les sommes portées au crédit du fonds général, le ministre des Finances vire au fonds Capital Mines Hydrocarbures, dans la mesure et aux dates déterminées par le gouvernement, une dotation de 1 000 000 000 \$;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 672-2015 du 14 juillet 2015, la moitié de la dotation prévue par l'article 35.4 de la Loi sur Investissement Québec, soit 500 000 000 \$, a été virée au fonds Capital Mines Hydrocarbures;

ATTENDU QU'il y a lieu de virer la seconde moitié de la dotation au fonds Capital Mines Hydrocarbures;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances :

QUE la seconde moitié de la dotation prévue par l'article 35.4 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1), soit 500 000 000 \$, soit virée au fonds Capital Mines Hydrocarbures;

QUE le ministre des Finances effectue ce virement dans les dix jours ouvrables à compter de celui de la prise du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

69103